

Allocution de M. Claude Hamel  
Président de l'Université du Québec  
22 octobre 1994

Chers collègues de la communauté universitaire,  
Distingués invités,  
Mesdames et Messieurs les diplômés,

Une biographie récente consacrée à M. Louis Laberge résume bien ce qu'est son œuvre. Le titre de cet ouvrage dit simplement, en lui donnant la parole : «Le syndicalisme, c'est ma vie.»

Selon la définition, le syndicalisme désigne la défense des intérêts d'une communauté, par opposition aux intérêts individuels. D'ailleurs, étymologiquement, le terme de syndicat ou de syndicalisme signifie : «dire ensemble», ou encore : «montrer ensemble». Dans cette optique, il serait juste d'affirmer que la vie et l'œuvre de Louis Laberge se confondent avec celle des travailleurs du Québec. Les très nombreuses démarches qu'il a entreprises s'articulent toujours autour d'une ligne de pensée et d'action constante : demeurer au service des travailleurs et des travailleuses, pour promouvoir leurs droits, leur contribution, leur développement. C'est dire aussi que ce principe transcende les intérêts corporatifs eux-mêmes, les stratégies syndicales et les éventuelles réussites personnelles du porte-parole syndical.

Élève brillant, doué pour les sciences, Louis Laberge avait d'abord pensé à Polytechnique, «rêvant de devenir ingénieur», selon son propre aveu. La vie en a décidé autrement et il commence à travailler. C'est «tout naturellement, tout bonnement» dit-il, qu'il s'engage dans la vie syndicale. Comme quelqu'un qui se sent, ajoute-t-il, «poussé là-dedans», c'est-à-dire poussé par une évidence dont il ne cherche même pas à comprendre la raison. Peut-être est-ce dû à la famille, aux origines, à un sens inné de la solidarité.

Son engagement syndical lui vaut...un premier congédiement. Il récidive à un autre endroit sans tarder, devient délégué d'atelier et s'affirme, assez tôt, comme un négociateur coriace chez Canadair, où il passera de nombreuses années. C'est ainsi que le mécanicien en aéronautique – c'est son premier métier – devient une figure importante du syndicalisme dans son milieu. En 1961, il devient représentant international de son syndicat et, trois ans plus tard, est nommé à la direction du service d'organisation au Québec du Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aéronautique, de l'astronautique et des instruments aratoires d'Amérique.

Élu vice-président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, la FTQ, il en occupera la présidence peu après. Il y est élu «à une demi-voix près», rappelle-t-il avec humour. Il en demeurera le président largement plébiscité par la suite, année après année, pendant un quart de siècle.

Or ce fut une époque particulièrement agitée de soubresauts divers. À son départ, lors de la soirée d'adieu qui lui fut consacrée au Palais des congrès de Montréal, l'un des invités de marque, le Premier ministre du Canada, Brian Mulroney, le rappellera : «Depuis 1964, disait Monsieur Mulroney, il y a eu six Premiers ministres du Québec, cinq Premiers ministres du Canada...et un seul président de la FTQ.» L'apport de Louis Laberge à la FTQ et à la vie syndicale en général est immense. Tous s'accordent là-dessus : politiciens, ouvriers, Conseil du patronat et chefs de gouvernement, et tous reconnaissent en lui un pionnier de la concertation. Parce qu'il était et demeure avant tout au service des travailleurs, sans distinction d'appartenance idéologique, de provenance, de sexe ou de statut.

Louis Laberge était populaire parce qu'il n'était pas populiste ou démagogue. Doué d'une intelligence vive, il aurait pu être un théoricien brillant du syndicalisme. Mais il avait aussi gardé le sens pratique et opérationnel de celui qui rêvait d'être ingénieur.

Physiquement et moralement fort, il sait que l'histoire se construit pas à pas. Il n'a cessé de rappeler à ses délégués la nécessité d'être tenace. Ainsi lors d'un des congrès d'orientation de la FTQ, congrès axé sur les éléments d'un projet de société, il tenait à rappeler cette conviction une fois encore, et en ces termes : «Je veux cependant insister ici sur un point, disait-il : avoir des positions claires et cohérentes est indispensable, mais il est aussi indispensable de parvenir à les traduire dans notre action syndicale quotidienne.»

Sa détermination était irrévocable. On se souvient, par exemple, de 1970 où il fut l'un des artisans du fameux Front commun contre la loi sur les mesures de guerre et qui l'amena, accompagné des deux autres chefs, ceux de la CSN et de la CEQ, à prendre son premier congé forcé, payé par le Gouvernement...au pénitencier d'Orsainville. Louis Laberge illustre sans doute par là un de ses slogans : «Un pays en commun : la solidarité»...

Les hommes politiques qui l'ont connu à ce moment-là ou plus tard parlent toujours de lui avec un mélange de respect et d'affection, par-delà les dissensions idéologiques.

Ainsi Robert Bourassa – qui était Premier ministre au temps du Front commun – et qui déclare : «Louis a été un des artisans les plus efficaces de la démocratie économique». Mais il ajoutait quand même, je le cite : «il savait toujours s'entendre avec les gouvernements...sauf en période électorale...».

Sous la présidence de Louis Laberge, la FTQ – qui n'était qu'une fédération modeste d'origine – est devenue la plus importante centrale syndicale du Québec avec, aujourd'hui, environ un demi-million de membres. On serait tenté de dire, en parodiant le titre que j'ai cité : «La FTQ, c'est sa vie».

En fait, c'est tout le mouvement ouvrier que Louis Laberge a complètement orienté depuis 1970. Il fut de toutes les causes : celle du lock-out de la Presse, celle de la Baie James, celle de la FTQ-Construction, celle de la grève à la United Aircraft, parmi tant

d'autres. Il fut, pourrait-on dire, un humaniste de terrain. On attribue à Montaigne une maxime qui est en fait ancienne et latine, et qui disait : «Je suis homme, rien de ce qui est humain ne doit, je pense, me laisser indifférent.» Et bien, c'est ce que Louis Laberge a toujours prêché par l'exemple et qui a forcé l'estime, même de ses adversaires.

Il faut également souligner ce qui fut sans doute l'un des faits marquants de sa carrière : il s'agit de la création du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec. Louis Laberge disait alors lui-même : «C'est le geste le plus profondément révolutionnaire que j'aurai à poser.»

Il a réussi en effet à édifier un projet, qui est une sorte de conciliation des contraires, en accumulant des fonds – dont une partie venant des gouvernements – pour protéger les travailleurs...qui sont parfois en lutte syndicale...contre ces mêmes gouvernements, entre autres. Mais cette apparente synthèse des contradictions est un pas majeur, concret, vers la sociale démocratie, pour qu'elle ne soit pas qu'un mot, ou un vœu pieux. À noter d'ailleurs que cette idée a fait son chemin et des émules en dehors du Québec.

Par cette réalisation, Louis Laberge a poursuivi un dialogue qu'il savait nécessaire, lui peut-être avant les autres, au milieu des nombreux protagonistes des relations de travail. Il avait aussi deviné que les forces du capital et celles des valeurs sociales ne sont pas nécessairement antithétiques quand elles ne s'enferment pas dans leurs propres discours idéologiques et gardent toujours en vue le mieux-être réel des personnes. Nous devons longtemps lui en rendre justice et le remercier d'avoir été un «idéaliste pragmatique», ainsi que certains analystes le désignent.

Louis Laberge demeure actif dans cette cause du Fonds de solidarité même s'il en a quitté la présidence du conseil depuis peu. Jacques Parizeau disait que, dans ce genre de conseil d'administration, «on pourrait changer chaque années à peu près n'importe qui...sauf Louis Laberge». Il est curieux de constater que la remarque du chef péquiste rejoint ici celle que nous citions tantôt de Brian Mulroney, ainsi que celle du précédent Premier ministre du Québec...

Pourtant, tout cela est bien cohérent. Cela «colle» bien à Louis Laberge qui, comme le disait Claude Béland, est – je le cite aussi : «quelqu'un dont les actions correspondent toujours aux mêmes valeurs».

Je voudrais rappeler ici que Louis Laberge – avant de devenir, en quelque sorte, l'«homme d'affaires» des travailleurs et des travailleuses du Québec avait été nommé membre du Conseil d'administration de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, il y a déjà longtemps. «Que venait-il faire dans cette galère?», dirait une réplique du théâtre classique. – Son ami Jean Campeau qui fut président de ladite Caisse de dépôt et de placement, s'en explique : «C'est d'abord un homme qu'on craint, on l'aime ensuite...Il crâne parfois, mais il peut te planter raide. Il est incapable de ne pas dire ce qu'il pense.» Voilà ce qu'il venait faire : apporter sa clairvoyance, sa probité, et peut-être son franc-parler...

Vous voyez, j'ai cité beaucoup de monde. Non pour faire un concert d'éloges qui serait fastidieux, mais simplement pour relever, dans les faits, une concordance de jugement sur l'intégrité de Louis Laberge. Celle-ci, je le répète, s'inscrit en dehors des opinions personnelles et des engagements individuels. Personne ne s'y est trompé quand Louis Laberge fut nommé membre de l'Ordre national du Québec. C'était une façon collective, pour le monde du travail et à travers l'officialité du gouvernement du Québec, de lui dire : «merci Louis», pour reprendre le générique que la télévision lui consacrait.

Maintenant je ne crois pas que notre récipiendaire nous apprécierait pour notre seul et bel œcuménisme à lui rendre hommage à notre tour.

Son œuvre est un appel à la lutte, pas pour le corporatisme ni contre le corporatisme, pas pour le syndicalisme ou contre le patronat, c'est un appel à lutter contre ce qu'il appelle «le chômage éhonté» que connaît le Québec. Pour nous qui œuvrons en milieu d'éducation, nous savons devoir contribuer à réduire ce grave problème. Cela nous interpelle directement et de multiples façons. Car, sinon, quel serait le sens de notre mission d'enseignement et de recherche?

En décernant à Louis Laberge notre plus haute distinction, nous voulons lui signifier que son appel et son travail acharné ne seront pas vains. Que nous aussi, à l'Université du Québec, avons à cœur, et toutes opinions confondues, de bâtir cette indispensable solidarité qui rend, comme le disait Félix Leclerc, «un homme plus riche qu'avant».

Et parlant de l'Université du Québec, vous me permettrez en terminant deux remarques particulières pour vous dire d'abord que cette cérémonie s'inscrit au sein des fêtes commémoratives du 25<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'Université du Québec, par une loi votée à l'Assemblée nationale. Celle-ci l'instituait alors comme une université publique organisée en réseau pour promouvoir la démocratisation et la décentralisation des études universitaires. Aujourd'hui, l'Université du Québec, avec ses 11 unités constituantes, est devenue la plus grande université au Québec et au Canada par le nombre d'étudiants qui la fréquentent, soit plus de 80 000. À maints égards, les Québécois et les Québécoises peuvent être très fiers de ce succès collectif.

Je veux d'autre part souligner que l'initiative de proposer la candidature de Louis Laberge est venue du Département des relations industrielles de notre constituante de Hull, la seule dans notre réseau à offrir des programmes de baccalauréat et de maîtrise dans ce domaine. Il s'agit d'ailleurs ici d'un secteur d'excellence comptant 14 professeurs réguliers qui assument le développement de l'enseignement et de la recherche.

Le doctorat que nous allons remettre à Louis Laberge est le symbole officiel d'une reconnaissance : celle que l'Université du Québec, selon le texte même de notre politique interne, veut accorder «aux personnes qui ont atteint un haut degré d'excellence dans leur carrière universitaire, professionnelle ou scientifique ou qui se sont distinguées par leur œuvre sociale, culturelle, artistique ou humanitaire».

Monsieur Louis Laberge, vous avez marqué le monde du travail par une contribution exceptionnelle et l'Université du Québec à Hull a proposé à l'Assemblée des gouverneurs d'honorer votre nom et votre œuvre. C'est à l'unanimité que cette Assemblée a résolu de vous décerner le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec.